Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 10

Rubrik: Cantons actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Emilie Kempin-Spiry

Plaque commémorative

(pbs) – Une plaque a été apposée le 8 novembre sur la maison natale de cette grande pionnière des droits de la femme qu'a été Emilie Kempin-Spiry. Première femme juriste, elle s'est vu refuser en 1887 par le Tribunal fédéral le droit de pratiquer le barreau parce qu'elle n'avait pas le droit de vote.

La Faculté de droit de l'Université de Zurich lui refuse également le droit d'enseigner le droit romain, sa spécialité. Elle émigre aux Etats-Unis et ouvre, avec succès, à New York, une faculté de droit pour les femmes. Mais sa famille ne s'habitue pas aux Etats-Unis et rentre à Zurich. Après un nouvel échec à la faculté, Emilie tente sa chance à Berlin comme expert en droit international. Mais elle s'épuise en vains efforts pour subsister. Les nerfs brisés, elle entre à la Fridmatt à Bâle et bientôt se cherche une place d'employée de maison. Mais elle est atteinte d'un cancer et meurt le 12 avril 1901.

Evelyn Hasler a récemment écrit sa biographie, qui a été publiée en feuilleton dans la Neue Zürcher Zeitung, sous le titre La Femme aux Ailes de Cire. Une lectrice d'Altstetten, Margrit Wyder, a alors eu l'idée d'honorer la mémoire d'Emilie Kempin par la pose d'une plaque sur la cure d'Altstetten. C'est son petit-fils qui l'a dévoilée.



Vaud

Bureau de l'égalité en danger

(sk) - Créé en 1990 pour une durée de deux ans, le Bureau de l'égalité de la ville de Lausanne compte ses derniers jours d'existence. Suite à son adhésion à l'association Pacte, en 1988, la Commune s'était engagée à établir un diagnostic de la situation des femmes dans les différents secteurs de l'administration communale. Un rapport a suivi, permettant de mettre en lumière une disparité des conditions salariales et des possibilités de promotion pour les femmes. Mandatée pour apporter des éléments qualitatifs à ce rapport quantitatif, Mme Diem-Huyen Dentan fut alors désignée déléguée à l'Egalité.

Elle avait pour mission de vérifier les conditions d'égalité dans les différents secteurs, de proposer des mesures d'action, de constituer une documentation relative aux questions d'égalité, d'informer et de «conscientiser tous les fonctionnaires lausannois afin d'éveiller les mentalités». Son mandat arrive ce mois-ci à échéance et ne sera pas renouvelé.

Par voie de motion, Isabelle Zuppiger a demandé en 1990 que des mesures soient prises pour améliorer la situation des femmes dans l'administration communale, notamment en instaurant des «quotas». De son côté, Odile Jaeger réclame un cahier des charges des fonctions communales afin de réaliser une véritable égalité des salaires.

Une commission consultative a proposé le maintien d'un demi-poste pour la coordination de plans sectoriels d'actions concrètes au sein des services.

Si la Municipalité propose au Conseil d'accepter le crédit de 60 000 fr., elle préfère la solution d'un ou d'une fonctionnaire déchargé-e d'une partie de son temps pour cette mission. La décision par le Conseil communal devrait intervenir ces prochains jours déjà.

Femmes et Académie

L'Université de Lausanne se veut internationale, écologique et féministe. Quelle est la situation actuelle des femmes dans l'Alma mater? Fin octobre, quelques précisions ont été apportées lors de la conférence de presse annonçant la nouvelle année académique.

Lentement mais sûrement, la femme prend sa place dans cet univers élitaire, autrefois fief réservé de la gent masculine. Comme dit le proverbe, *chi va piano va sano*.

C'est ainsi qu'aujourd'hui la moitié des maîtres assistants et professeurs assistants, nommés dans le cadre des mesures fédérales pour la relève, sont des femmes.

Cependant, malgré une croissance régulière, leur proportion dans le corps enseignant est encore basse. Elles sont dorénavant 348 sur 1396 enseignants, à savoir 4,93% des professeurs ordinaires, 4,88% des professeurs extraordinaires, 12% des professeurs associés, 25% des assistants, 16,13% des professeurs invités, 24,53% des suppléants, 11,54% des privat docent, 17,46% des agrégés, 31,25% des maîtres assistants et 73,68% des lecteurs. *Peuvent mieux faire...*

Si nous prenons les facultés les unes après les autres, au niveau du corps professoral la Faculté de droit comprend deux femmes, alors qu'elles sont six en lettres, trois en sciences sociales et politiques (SSP), quatre en sciences, six en médecine, trois à l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) et... zéro en théologie! Soit un modeste total de 24 femmes sur un effectif de 347 professeurs.

Par contre, sur l'ensemble des étudiants de l'UNIL, les filles sont désormais légèrement plus nombreuses que les garçons!

L'Université de Lausanne est à ce titre l'une des plus féministes de Suisse. «Nous devons donner aux étudiantes des modèles d'identification féminins. Elles ne doivent pas se contenter par avance d'une carrière au rabais» affirme Angelika Bishof-Delaloye, déléguée pour la question féminine au sein de l'UNIL, qui a dressé un catalogue des embûches qui se dressent sur la carrière des étudiantes.

Les femmes doivent en effet toujours investir plus pour leur carrière que les hommes, car les critères d'évaluation ont été faits par les hommes pour les hommes, à une époque où la femme assurait au foyer l'intendance de la carrière de son époux et maître! Malgré les transformations de la société, les critères de sélection et d'évaluation n'ont pas changé.

Si l'on veut que de jeunes «chercheuses» s'engagent dans une carrière académique, il faut leur offrir des conditions de vie décente. La limite d'âge pour recevoir une bourse de recherche est fixée à 36 ans. Les femmes n'ont alors pas achevé d'élever leurs enfants et sont donc écartées. Il faudrait aussi introduire plus largement le travail à temps partiel, surtout en médecine où l'horaire «normal» est de soixante heures hebdomadaires!

Souvent, les femmes ne sont pas volontairement discriminées, mais elles hésitent à travailler à 150%, car elles ont d'autres priorités. Autre point litigieux: si le mari obtient une bourse pour poursuivre sa recherche à l'étranger, la femme le suit avec toute la famille. Si une femme reçoit une bourse, le mari ne la suit pas; c'est la femme qui renonce à partir! Les deux partenaires d'un couple devraient plutôt pouvoir obtenir des bourses offrant à chacun un stage de formation/recherche en dehors de l'université.

Des mesures plus complexes seront nécessaires pour inciter les jeunes femmes à construire leur carrière scientifique dès le début et à ne pas se laisser submerger par les tâches quotidiennes qui leur sont confiées, aussi exaltantes qu'elles puissent être! Il ne s'agit pas de privilégier les femmes au nom d'une égalité mal comprise, mais de cultiver au contraire la différence. Les différences sont bénéfiques, elles permettent aux femmes d'apporter la richesse de leur féminité au lieu de s'adapter au comportement masculin.

Vaud

Presse féminine internationale

(sk) - «La presse féminine n'existe plus! Elle n'a plus sa raison d'être puisque les hommes aussi bien que les femmes dépensent pour leurs soins de beauté, suivent la mode et font de plus en plus la cuisine. Aujourd'hui, de nombreux magazines dits féminins ne sont plus que de la publicité occulte.» Ces propos tenus en aparté par la journaliste italienne Mila Contini démontrent le profond changement s'opère petit à petit, tant au niveau des lecteurs que du contenu des journaux à titre féminin.

Organisé par Charlotte Hug, rédactrice en chef de Construire, le 13e Congrès de l'Association internationale des journalistes de la presse féminine et familiale (AIJPF) avait lieu cette année à Lausanne du 25 au 28 octobre sous le titre «La presse face à la société, évolution et défis». De nombreuses personnalités - Yvette Jaggi, Pierre Gilliand, Gilbert Salem, Mousse Boulanger, etc. pour n'en citer que quelques-unes ont suscité par leurs propos les réflexions d'une trentaine de journalistes venues d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

Fondé en 1964 sous l'impulsion d'Huguette Defosse, l'association s'est donné pour but la promotion d'une meilleure information du public, en particulier dans la presse féminine. Elle a favorisé un grand élan dans ce sens dans de nombreux pays, le Chili, la Russie ou la Tchécoslovaquie par exemple. Alors que les femmes étaient déjà émancipées, la presse en général formait un ghetto masculin. Sans être purement féministe, l'association désirait promouvoir la femme en lui présentant non seulement des sujets de cuisine ou de mode, mais également en l'initiant aux finances ou à d'autres problèmes n'intéressant soi-disant que les hommes.

Au terme du congrès, l'assemblée s'est donné un nouveau nom en devenant l'Association professionnelle internationale de femmes journalistes, tout en conservant le sigle précédent, connu depuis plus de vingt-huit ans. En effet, l'appellation d'origine ne correspondait plus à la réalité quotidienne des membres de l'association: une grande partie de ces quelque 300 journalistes n'appartiennent pas à la presse féminine ou familiale, mais collaborent à des quotidiens, à des périodiques variés, à la radio ou à la télévision.

Zurich

Les filles et la technique

(cs) – Quatre cents jeunes filles de 14 à 16 ans ont participé le 31 octobre à Winterthour à la première Journée suisse des filles et de la technique. Elle a révélé que les jeunes filles en âge de choisir une profession ont moins d'inhibitions envers la technique que les ouvriers et les maîtres d'apprentissage n'en ont à leur égard.

Preuve que les filles n'ont rien contre la technique, les quatre cents places disponibles ont trouvé preneuses en moins d'une semaine. De jeunes femmes ayant choisi une profession technique ont fait part de leur expérience aux jeunes participantes le matin. Celles-ci ont pu mettre la main à la pâte l'après-midi dans l'un des onze ateliers proposés.

La journée était organisée par le groupe De la parole aux actes, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, le Technicum de Winterthour en collaboration avec neuf entreprises de la région, et avec la bénédiction de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) et des autorités locales. Des journées similaires se tiendront l'année prochaine dans divers cantons.

Neuchâtel

Journée des femmes

(gr) – Présidée par Mme Henriette Induni la communication était le thème choisi par le Centre de liaison des sociétés féminines neuchâteloises regroupant 24 associations du canton pour leur journée d'automne.

Une allocution inaugurale par Monika Dusong, conseillère communale, un exposé théorique et pratique de Martine Bovay, psychopédagogue lausannoise, et dix ateliers furent

proposés pour illustrer ce vaste programme. Martine Bovay entra dans le vif du sujet en rappelant que communiquer c'est à la fois entrer en relation avec soi-même et avec les autres. L'accélération et la prolifération des moyens de communication n'ont pas supprimé l'isolement ni les souffrances qui en résultent. Il faut donc apprendre à communiquer: par la connaissance de soi, par la qualité de l'écoute, par l'attention aux messages non visuels comme le regard, la gestuelle. Bien communiquer, c'est aussi, au travers des filtres culturels ou sociaux, entendre le vrai message. Théoriser la communication n'a d'autre but que de réparer les pannes et tenter de rétablir le dialogue. Martine Bovay conclut par une phrase de Pierre Dac: «Si la nature nous a donné deux oreilles et une seule langue, c'est bien pour que nous puissions écouter les autres et nous-même deux fois plus que nous ne parlons.»

L'après-midi, les animatrices des différents ateliers ont aidé les nombreuses participantes à communiquer par d'autres langages, que ce soit par le toucher, la danse, la peinture ou le rire, et à réfléchir sur le rôle des médias écrits et nos modes de communication avec les adolescents. Un atelier a été organisé par l'Union féminine civique et sociale de Besançon qui avait été invitée par le centre de liaison.

Berne

Solidarité Femmes

(fv) – Après deux ans et demi d'efforts, l'association Solidarité Femmes région biennoise a obtenu le 9 septembre dernier l'accord de principe du Grand Conseil bernois pour une subvention. Le montant exact n'est pas encore fixé, mais il devrait permettre la mise sur pied de quatre postes de travailleuses (5 à 8 postes prévus au départ).

L'association loue d'ailleurs déjà une maison destinée à abriter les femmes victimes de violence dans le couple. Le lieu est gardé secret, ce qui est capital pour assurer la sécurité de la femme (et de ses enfants) qui viendront s'y réfugier, ainsi que celle des collaboratrices du foyer. Solidarité Femmes fonctionnera sur la base de trois axes principaux:

 accueil, hébergement et accompagnement des femmes et de leurs enfants à l'intérieur du foyer. Une collaboratrice sera présente cinq heures par jour pour aider à l'organisation;

- service de consultation externe (avec adresse publique) destiné aux femmes du foyer ainsi qu'à celles qui sont en cours de démarches et recherchent par rapport à la violence vécue un soutien ou des informations;

 service téléphonique 24 heures sur 24.

L'idée est de ne pas surprotéger les femmes qui trouveront refuge au foyer, afin de les inciter à effectuer elles-mêmes les démarches nécessaires.

Elles devront donc s'assumer à l'intérieur de la maison pour ce qui est de l'organisation quotidienne, mais elles pourront bien entendu toujours avoir recours à la collaboratrice en fonction (cinq heures par jour) mais aussi au service de consultation externe ainsi qu'au service téléphonique.

La capacité d'hébergement sera d'environ huit femmes et sept enfants. Une collaboratrice s'occupant d'eux en particulier. Sa tâche se partagera entre l'animation du groupe et une évaluation des besoins particuliers des enfants suite aux violences vécues.

Dès la mi-novembre une équipe de travailleuses a commencé les travaux de rénovation du foyer. Elles ont également entrepris les premières démarches de relations publiques avec la police, les avocats, les services hospitaliers et les œuvres sociales. La mise en place définitive et les débuts officiels de Solidarité Femmes sont prévus pour le printemps 1993. Mais régulièrement leur parviennent déjà des demandes d'hébergement en provenance de femmes elles-mêmes, de services de consultation ou de médecins. Pour l'instant, les personnes maltraitées sont dirigées sur les foyers de Berne ou de Fribourg lorsque cela est possible.

A signaler qu'un poste est encore à repourvoir. Si vous souhaitez travailler avec des enfants et leurs mères, contactez l'association Solidarité Femmes, case postale 84, 2501 Bienne. Le délai de postulation est fixé au 15 décembre.